

CAHIER DES CHARGES

1. **SERVICE** : Soins
2. **TITRE** : Infirmière Clinicienne Spécialisée (ICLS)

3. **DEFINITION**

L'infirmier-ère clinicien-ne spécialisé-e (ICLS) s'implique d'abord dans le développement clinique sur le plan organisationnel, veillant à améliorer la qualité et la sécurité des soins. Il/elle joue ensuite un rôle de leader transformationnel, notamment en introduisant les nouveaux savoirs auprès des équipes de soins infirmiers. Enfin, il/elle apporte et supervise des soins directs aux patient-e-s et familles dans des situations complexes. (*source* : www.unil.ch)

L'ICLS exerce de manière transversale au sein de l'institution des rôles d'expert consultant, de leader clinique et d'enseignant auprès des soignants, des habitants et de leurs proches.

4. **Objectif général**

Grâce à ses compétences, l'ICLS diffuse, enseigne et supervise l'examen clinique, reconnaît et gère rapidement les syndromes gériatriques multi systémiques à un stade précoce afin de proposer des interventions ciblées rapides et mesurables. Elle assume un rôle de leadership, participe et donne de la formation. L'ICLS est dotée d'une expertise qui permet d'aider l'équipe soignante à développer des compétences, à pratiquer systématiquement la réflexion critique, à traduire les données scientifiques dans la pratique clinique, et ainsi, être capable d'implémenter une pratique basée sur les données probantes. (*source* : *rapport final – HES-So 30 12 2021*)

5. **SITUATION ET POSITION HIERARCHIQUE**

Supérieur direct : Infirmière-chef

Subordonnés : L'équipe soignante (Catégories 1 / 2 / 3, les apprentis et les stagiaires)

Remplaçant : Infirmière-chef ou suppléance désignée

6. **ACTIVITES**

Développer une pratique clinique experte auprès des habitants et de leurs proches

- Lors de situations de soins complexes :
 - Analyse et évalue les situations et priorise celles nécessitant des connaissances infirmières avancées
 - Intervient dans la résolution de celles-ci, selon une pratique fondée sur des résultats probants.
 - Dispense des soins spécialisés en intervenant en première ligne
 - Prend des décisions cliniques en collaboration avec les responsables et les référents des soins.
- Assure la gestion et la supervision des activités cliniques en collaboration avec l'équipe infirmière et interdisciplinaire.
- Collabore à l'évaluation du plan de soins avec l'infirmière de référence et en partenariat avec l'habitant, ses proches et en interdisciplinarité avec les secteurs concernés.
- Participe et collabore dans le cadre des évaluations de soins et du suivi du dossier de soins.
- Promeut l'intégration des proches au sein de l'institution.
- Participe activement à l'élaboration, à la rédaction et au transfert mesurable de concepts de soins généraux et spécifiques dans tous les domaines de soins.

Développer une offre de conseil, de guidance et de formation

- Répond aux demandes de consultation auprès des équipes, des habitants et des proches, afin d'évaluer une situation, de proposer une stratégie d'intervention et un suivi des plans de soins.
- Assure la continuité des soins en faisant la liaison entre les structures intermédiaires de la vie à domicile et de l'institutionnalisation.
- Identifie les besoins d'apprentissage des soignants et favorise l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés cliniques.
- Planifie et dispense la formation spécifique au domaine des soins de longue durée.
- Renforce la pratique de l'examen clinique infirmier.
- Propose, implante et évalue des projets cliniques.

Assurer un leadership infirmier au sein des unités de soins

- Dans son réseau interne et externe, participe activement aux nouvelles approches en matière de soins et de prestations.
- Développe des stratégies proactives afin de promouvoir la qualité et la sécurité des soins.
- Participe à des groupes de travail chargés de l'élaboration de politiques et procédures de formation et de recherche dans le domaine des soins de longue durée.

Participer activement à l'intégration des résultats probants dans la pratique clinique

- Analyse et évalue les indicateurs de qualité de l'institution.
- Crée et actualise des protocoles de soins.
- Oriente, influence et développe la pratique clinique en intégrant des résultats probants.
- Collabore au développement de nouvelles connaissances, en appuyant et en participant à des recherches.
- Publie, en collaboration avec le personnel infirmier ou dans le cadre de la collaboration interprofessionnelle, des articles internes et dans des revues cliniques et scientifiques reconnues.

Participer activement au développement de la réflexion éthique dans la pratique clinique et au sein de l'institution

- Participe à l'élaboration d'un cadre éthique au sein de l'institution, par la définition de principes et normes de soins visant à faire respecter les droits des habitants et des proches.
- Développe un environnement interdisciplinaire favorable à la prise de décisions éthiques et à la défense des droits des habitants et de leurs proches.
- Agit à titre d'expert infirmier dans la résolution de problèmes éthiques.
- Fait appel à des ressources internes ou externes pour faciliter la résolution de problèmes éthiques.

7. FORMATIONS REQUISES

Formation de base : Bachelor en soins infirmiers

Formation complémentaire : Master en science infirmières (MPerfectionnement : L'ICLS
participe à des cours ou stages de formation permanente.

8. DISPOSITIONS FINALES

- L'ICLS participe, avec l'ensemble du personnel de l'établissement, au maintien de la qualité de vie des habitants par son travail et son comportement. Pour cela, elle devra collaborer harmonieusement avec tous les secteurs de l'établissement.
- L'ICLS veille à la bonne réputation de l'établissement et voue toutes ses forces à sa bonne marche.
- L'ICLS est tenue au secret de fonction. Cette obligation subsiste même après cessation des rapports de service.
- L'ICLS est soumise au statut du personnel de l'AVALEMS auquel a adhéré la Fondation Castel Notre-Dame.

Ce cahier des charges est une description générale du poste. Il ne saurait donc être exhaustif et peut, en tout temps être complété, élargi ou modifié. Par sa signature, l'ICLS approuve avoir reçu son cahier des charges, en avoir pris connaissance, et s'engage à le respecter.

Lu et approuvé :

Martigny, le